

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à l'Espace des Coulines :

Le samedi 21 mars 2026 à 11h00

La séance est publique.

L'ordre du jour est le suivant :

- Installation du Conseil Municipal
 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 mars 2026 ;
 - Désignation d'un secrétaire de séance et de 2 assesseurs
-
- 1) Election du Maire ;
 - 2) Détermination du nombre d'adjoints ;
 - 3) Election des adjoints ;
- Lecture de la charte de l' élu local et remise des documents règlementaires
- a. Charte élu local
 - b. Articles du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28)
 - c. AMF statut de l' élu local
- 4) Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;
 - 5) Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
 - 6) Désignation des représentants élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Publié le : 16 mars 2026

Le Maire,
Claude BODET

